

PRINCIPES D'ORGANISATION DE L'AIDE PERSONNALISEE

Choix du moment et de la durée de l'aide

Le moment de la journée et la durée des séances d'aide personnalisée sont fortement contraints par des contingences extérieures fortes, parfois même incontournables : transports scolaires, autres activités scolaires, accompagnement éducatif...

Quand ?

Il convient de respecter au mieux quelques règles, ce qui peut nécessiter une réorganisation de la journée de classe ou de la semaine scolaire.

Dans toute la mesure du possible, on privilégie les périodes de plus grande vigilance (fin d'après-midi ou fin de matinée).

Des durées courtes (30 ou 45 minutes) et fréquentes (3 ou 4 fois par semaine) sont préférables à des séquences longues (une heure ou plus d'une heure). Plus les enfants sont jeunes et plus la séance sera brève.

Quelle forme ?

L'organisation des séances sera répétitive dans sa forme pour sécuriser l'enfant et ne pas perdre de temps.

Pour un élève donné, la durée hebdomadaire de l'aide personnalisée est de 2 heures, au maximum. Le cas échéant, si le besoin est avéré, un élève peut bénéficier de 2 heures d'aide personnalisée chaque semaine pendant toute la durée de l'année scolaire, soit 2h x 36 semaines.